

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire Madame Lise Nardout.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 25.04.2026

PRÉSENTS : Christophe Berthomé, Vincent Carré, Emmanuelle Courandiere, Anne Deyriès, Charles-Henry Dubusse (arrivé à 19h30), Mélanie Jullien, Louis Laporte-Daube, Lise Nardout, Clarisse Ray Cortier et Sarah Reinhard.

ABSENT EXCUSÉ : Joël Gallard qui a donné pouvoir à Clarisse Ray Cortier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clarisse Ray Cortier

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026

La Maire indique que le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 a été transmis aux conseillers municipaux, elle demande si les documents appellent des remarques.

Dans la négative, le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2026/18 - Commission de suivi de site Titanobel, délégués.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne à l'unanimité,

- M. Christophe Berthomé, délégué titulaire
- M. Joël Gallard, délégué suppléant,

Pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès de la commission de suivi de site TITANOBEL de la Jonchère Saint Maurice auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne.

2026/19 – Rajout d’un suppléant Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Puys et Grands Monts

La maire indique qu’il convient de rajouter un suppléant pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Puys et Grands Monts ;

Madame Anne Deyriès est candidate ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne à l’unanimité Madame Anne Deyriès comme déléguée suppléante pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Puys et Grands Monts.

2026/20 - Taxes Locales Directes 2026

La maire demande une augmentation des taxes locales directes de 3% par rapport aux taux 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve avec 10 voix pour et 1 voix contre (Vincent Carré) l’augmentation des taxes locales directes de 3%, les taux 2026 sont :

- La taxe foncière **35,14 %** en 2026,
- La taxe foncière non bâti **103,04 %** en 2026,
- La taxe d’habitation **17,78 %** en 2026.

2026/21 - Compte Financier Unique 2025 / Budget Régie des eaux 64200

Sous la présidence de Mme Nardout Lise, Maire entrant, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 de la Régie Communale des Eaux de Jabreilles les Bordes du Maire sortant qui s’établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	27 382,47 €
Recettes	24 210,12 €
Résultat reporté :	8 755,50 €
Résultat au 31.12.2025 :	5 583,15 €

Investissement

Dépenses	313,00 €
Recettes	5 674,00 €
Résultat reporté :	43 449,84 €
Résultat au 31.12.2025 :	48 811,04 €

Le Conseil municipal, **approuve à l'unanimité**, le Compte Financier Unique 2025 de la Régie Communale des Eaux de Jabreilles les Bordes.

2026/22 - Compte Financier Unique 2025 / Budget Principal Commune 64000

Sous la présidence de Mme Nardout Lise, Maire entrant, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Jabreilles les Bordes du Maire sortant qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	299 937,14 €
Recettes	342 376,01 €
Résultat reporté :	0,00 €
Résultat au 31.12.2025 :	42 438,87 €

Investissement

Dépenses	44 292,82 €
Recettes	60 721,08 €
Résultat reporté :	- 46 656,04 €
Résultat au 31.12.2025 :	- 30 227,78 €

Le Conseil municipal, **approuve à l'unanimité**, le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Jabreilles les Bordes.

2026/23 - Compte Financier Unique 2025 / Budget Production et gestion des Énergies Renouvelables 64009

Sous la présidence de Mme Nardout Lise, Maire entrant, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 du budget Production et Gestion des Énergies Renouvelable du Maire sortant qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	3 713,82 €
Recettes	1 982,27 €
Résultat reporté :	- 100,00 €
Résultat au 31.12.2025 :	- 1 831,55 €

Investissement

Dépenses	2 666,68 €
Recettes	1 842,00 €
Résultat reporté :	3 159,32 €

Résultat au 31.12.2025 : 2 334,64 €

Le Conseil municipal, **approuve à l'unanimité**, le Compte Financier Unique 2025 du budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables.

2026/24 – Affectation des résultats 2025 / Budget Régie des eaux 64200

Affectation des résultats pour la Régie des Eaux,

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

1) Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2025 :

- Solde d'exécution de l'exercice	5 361,20 euros
- Solde d'exécution cumulé	48 811,04 euros

2) Restes à réaliser au 31.12.2025 :

- Dépenses d'investissement	0,00 euros
- Recettes d'investissement	0,00 euros

3) Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2025 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	48 811,04 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 euros
<i>Besoin de financement total</i>	- 48 811,04 euros

4) Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	- 3 172,35 euros
- Résultat antérieur	8 755,50 euros
<i>Total à affecter</i>	5 583,15 euros

Le budget de la régie des eaux étant clôturé au 31/12/2025 suite au transfert de la compétence eau au Syndicat d'approvisionnement en eau potable des Monards, l'affectation des résultats remontera dans le budget principal de la Commune (64000).

le Conseil municipal, décide d'affectation au compte (001 – excédent d'investissement à reporter) sur le budget principal 2026 de la commune (64000) la somme de 48 811,04 € et d'affecter au compte (002 – excédent de fonctionnement à reporter) sur le budget principal de la Commune (64000) la somme de 5 361,20 €.

2026/25 – Affectation des résultats 2025 / Budget principal Commune 64000

Affectation des résultats pour le budget principal de la Commune,
Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

A. Considérant les éléments suivants :

5) <u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2025 :</u>	
- Solde d'exécution de l'exercice	16 428,26 euros
- Solde d'exécution cumulé	- 30 227,78 euros
6) <u>Restes à réaliser au 31.12.2025 :</u>	
- Dépenses d'investissement	0,00 euros
- Recettes d'investissement	5 946,00 euros
(Subventions colombarium : 2 646 € / département : 3 300€)	
7) <u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2025 :</u>	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 30 227,78 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser	5 946,00 euros
<i>Besoin de financement total</i>	- 24 281,78 euros
8) <u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u>	
- Résultat de l'exercice	18 157,09 euros
- Résultat antérieur	0,00 euros
<i>Total à affecter</i>	18 157,09 euros
• Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 B.P. 2026).....	24 281,78 euros
• Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2025 Ligne 002.....	18 157,09 euros
• Dépenses investissement au budget primitif 2026 compte 001.....	30 227,78 euros

B. Considérant l'affectation des résultats 2025 de la régie Communal des Eaux qui remonte dans le budget principal

Pour rappel

- Excédent de fonctionnement à reporter au Budget Principal Commune 2026
Ligne 002..... 5 361,20 euros
- Excédent d'investissement à reporter au Budget Principal Commune 2026
compte 001..... 48 811,04 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 B.P. 2026).....24 281,78 euros**
- **Recette investissement au budget primitif communal crédit du compte 001.....(-30 227,78 € + 48 811,04 €).....18 583,26euros**
- **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2026 Ligne 002.....(18 157,09 € + 5 583,15 €).....23 740,24 euros**

2026/26 – Affectation des résultats 2025 / Budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables 64009

Affectation des résultats pour le budget production et gestion des énergies renouvelables ,
Après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

9) <u>Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2025 :</u>	
- Solde d'exécution de l'exercice	- 824,68 euros
- Solde d'exécution cumulé	2 334,64 euros
10) <u>Restes à réaliser au 31.12.2025 :</u>	
- Dépenses d'investissement	0,00 euros
- Recettes d'investissement	0,00 euros
11) <u>Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2025 :</u>	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	2 334,64 euros
- Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 euros
<i>Besoin de financement total</i>	- 2 334,64 euros
12) <u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u>	
- Résultat de l'exercice	- 1 731,55 euros
- Résultat antérieur	- 100,00 euros
<i>Total à affecter</i>	- 1 831,55 euros

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 B.P. 2025)..... néant**
- **Déficit de fonctionnement à reporter au Budget 2026.....(Ligne 002).....1 831,55 euros**
- **Excédent d'investissement à reporter au budget 2026(Ligne 001)..... 2334,64 euros**

2026/27 – Budget Primitif 2026 / Budget principal Commune 64000

Après avoir été présenté, le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 a été voté à l'unanimité, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses 351 608,00 euros
- Recettes 351 608,00 euros

Investissement :

- Dépenses 83 377,00 euros
- Recettes 91 754,49 euros

2026/28 – Budget Primitif 2026 / Budget Production et Gestion des Énergies Renouvelables 64009

Après avoir été présenté, le budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 a été voté à l'unanimité, comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses 5 982,55 euros
- Recettes 5 982,55 euros

Investissement :

- Dépenses 2 667,00 euros
- Recettes 5 001,64 euros

Nombre de présent(e)s : 10 Nombre d'absent(e)s excusé(e)s : 1 Nombre de votant(e)s : 11 Nombre de procuration : 1

Annexe au compte rendu de la séance

du Conseil municipal du 30 avril 2026

Cette annexe relate les **précisions complémentaires et les réponses apportées aux questions posées par les élus et par le public**, sur les points de l'ordre du jour qui en ont fait l'objet, lors d'une suspension de séance ou dès la clôture du conseil.

1 - Taxes Locales Directes 2026

La maire demande une augmentation des taxes locales directes de 3% par rapport aux taux 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve avec 10 voix pour et 1 voix contre (Vincent Carré) l'augmentation des taxes locales directes de 3%, les taux 2026 sont :

- La taxe foncière passe de 34,12 % à **35,14 %** en 2026,
- La taxe foncière non bâti 100,04 % à **103,04 %** en 2026,
- La taxe d'habitation 17,26% à **17,78 %** en 2026.

Echanges du conseil :

Louis Laporte-Daube : Ces taux sont appliqués par rapport à un indice qui n'évolue pas tellement, ce qui fait que l'augmentation sera plus acceptable pour les administrés que d'autres années où l'indice a augmenté plus fortement. C'est pour cela qu'on propose de l'augmenter légèrement de 3 %.

Vincent Carré : Je souhaiterais rappeler que les bases des impôts ont augmenté depuis 2023. Je trouve que cela fait beaucoup et je ne suis pas favorable à cette augmentation.

Lise Nardout : nous non plus. Ce n'est pas ce que l'on souhaitait faire mais on a des leviers pour créer des recettes sur la commune, notamment, les loyers, la restauration scolaire et les taxes. Pour demander des subventions aujourd'hui, on se retrouve coincés auprès des organismes décideurs si on ne joue pas le levier de l'impôt. Ils n'ont pas de raison de nous aider financièrement si on ne joue pas le jeu avec les moyens que l'on nous donne. On s'est confrontés pour la première fois à la création d'un budget avec les contraintes qui sont propres au Trésor public, à la Préfecture et aux autres organismes, et face à cette solution-là, pour cette année.

Vincent Carré :Lise, je pense que c'est la prime à la mauvaise gestion. Plus tu gères bien le budget, moins tu fais appel à l'impôt. Je ne marche pas dans cette combine car répondre à l'injonction d'augmentation systématique n'est pas normal. C'est une espèce de bras de fer que fait l'Etat et je trouve anormal d'y répondre. C'est de la provocation. Ces demandes ne sont pas fondées. Ce n'est pas parce que tu vas augmenter les bases de 3 % que tu vas avoir une manne financière plus importante. Tu l'as dit, tu gagnes un peu plus de 3 000 €, ce qui est relativement faible. Par principe, je n'y suis pas favorable.

Lise Nardout : Je comprends très bien ce que tu avances. Après nos projections, on arriverait à 102 322 € de recettes, l'an dernier, tu avais projeté 103 000 €.

Vincent Carré : oui, parce qu'il y a moins de gens qui ont payé l'impôt et certains sont sortis de l'assiette de l'impôt. Il y a d'autres problèmes derrière tout ça : de revenus, de capacité à payer l'impôt et au final, tu fais

supporter ces impôts à ceux qui payent. Cela risque d'entraîner une augmentation systématique très forte. Je trouve qu'augmenter les impôts qui ne suivent pas l'indice du coût de la vie me paraît logique pour compenser mais à partir du moment où il n'y a pas un besoin financier supplémentaire dans ton budget. Les impôts sont là aussi au service d'une politique mais faire de l'argent pour faire de l'argent, je ne vois pas l'intérêt.

Louis Laporte-Daube : pour répondre sur la partie prévisionnelle du budget 2026, nous espérons aussi pouvoir augmenter les salaires des employés de la commune. On réfléchit aussi à augmenter les heures des cantonniers. Ce n'est donc pas nécessairement pour répondre aux injonctions, on n'a pas envie de se plier à ça mais par contre, dans notre envie de développement de la commune, cette augmentation de 3 % a sa place.

2 - Budget - Régie des eaux

Clôture de la régie des eaux : la compétence est transférée au syndicat des Monards. L'affectation des résultats de 2025 sera reportée sur notre budget principal.

3 - Budget - Énergies Renouvelables

Lise Nardout : on a effectué un mouvement financier de notre budget principal pour subventionner cette régie car elle n'est pas à l'équilibre. C'est un budget déficitaire aujourd'hui. L'objectif de la mandature est de réfléchir, soit à rendre rentable cette régie, soit à s'en défaire afin de ne pas perdre les remontées de la régie des eaux qui nous sauve cette année. Mais on ne clôturera pas tous les ans la régie de l'eau pour compenser la régie des énergies...

Louis Laporte-Daube : on espère améliorer le système photovoltaïque du hangar : l'orientation et l'inclinaison ne sont pas parfaites. On va réfléchir à une amélioration de ces points afin que ça permette une amélioration de la production d'électricité.

4 - Questions et remarques des élus :

Vincent Carré : Quelle est la politique salariale prévue pour les employés de la commune ?

Lise Nardout : c'est d'essayer de les rémunérer de manière la plus décente possible par rapport au travail fourni.

Vincent Carré : sur quelle base vous vous positionnez par rapport à ça ?

Louis Laporte-Daube : on propose de les faire monter sur la grille indiciaire ou un changement de catégorie.

Vincent Carré : La DGFIP vous a certainement parlé du ratio de la masse salariale par rapport au budget global. En 2025, on n'était à moins de 50 %. Je suppose que si l'on augmente les salaires, on va passer au-dessus des 50.

Louis Laporte-Daube : pour l'instant, on est à moins, on est à 43 %.

Lise Nardout : nous n'avons pas eu de problèmes avec le Trésor public pour traiter ce sujet-là et on respecte les seuils.

Vincent Carré : c'est curieux car on nous a toujours dit qu'on était limite les précédentes années.

Lise Nardout : c'est peut-être le levier de l'impôt qui les a attendris.

Louis Laporte-Daube : le Trésor public a conseillé effectivement de faire attention à ce ratio-là. Les recettes ont augmenté, donc le ratio a changé.

Vincent Carré : oui, mais tu tiens compte de l'incorporation du budget de la régie. Moi, je prends en compte les chiffres hors recettes exceptionnelles.

Louis Laporte-Daube : oui, il y a 5 000 € de la régie de l'eau en fonctionnement.

Lise Nardout : on a sous-estimé dans ce budget prévisionnel, les rentrées que l'on aura des prestations du syndicat de l'eau. On a déjà sur une grosse partie de ce que l'on a annoncé des retombées des Monards. On va même sans doute dépasser nos prévisions en matière de recettes. On était à un peu plus de 10 000 €, on a déjà dépassé les 5 000 €.

Louis Laporte-Daube : on espère avoir entre 15 et 20 000 €.

Lise Nardout : Les personnes ont changé au syndicat des Monards et les volontés de transparence et de bon fonctionnement sont beaucoup plus faciles à aborder. Les discussions sont plus ouvertes et compréhensives par rapport à la lecture des conventions, à l'acceptation de ce que l'on propose aussi.

Vincent Carré : attention, il ne faut pas considérer que les ressources issues de l'entretien du réseau d'eau facturées aux Monards vont continuer à augmenter.

Lise Nardout : oui, bien-sûr, mais ils voient aussi tout l'avantage qu'ils ont aussi à ne pas intervenir eux-mêmes sur notre réseau.

Vincent Carré : je parlais juste de l'équilibre entre ce qu'ils récupèrent en finances et ce qu'ils vont dépenser au final.

Louis Laporte-Daube : aujourd'hui, on a un personnel formé et efficace et à moindre coût par rapport à des interventions extérieures. Je pense qu'ils ont aussi conscience de cela. La somme totale leur paraît effrayante mais elle est inférieure à ce qu'elle pourrait être. On table aussi sur la formation du personnel pour le conserver.

Vincent Carré : je suis tout à fait d'accord ; je soulignais juste qu'il fallait faire attention à ce genre d'équilibre avec le syndicat.

Lise Nardout : On a misé sur les bonnes nouvelles plus que sur les mauvaises.

5 - Questions et remarques du public :

Suspension de la séance pour laisser la parole au public

Remarque complémentaire de Louis Laporte-Daube : Pour le chiffrage de ces lignes budgétaires, on s'est basés sur les budgets précédents et on estime que les coûts ont été évalués précisément. On a pris en compte la crise énergétique pour le carburant et le combustible avec quelques augmentations sur certaines lignes. La ligne « Alimentation » est principalement dédiée à la cantine scolaire.

Q1 - Il faudrait voir avec les autres restaurants scolaires au niveau des prix.

Lise Nardout : on est très bien placés au sein du RPI, nos cantines sont bien moins onéreuses en ce qui concerne les prix que les communes environnantes. On est au-dessus qualitativement et quantitativement.

Louis Laporte-Daube : on réfléchit à une révision éventuelle des prix des repas : soit on laisse comme ça, soit on augmente, soit on ajuste les prix par rapport au quotient familial.

Lise Nardout : Mettre en place un tarif adapté relève de l'action des mairies.

Q2 - Quels sont les moyens de la commune pour augmenter les recettes ?

Lise Nardout : une commune détient plusieurs leviers pour créer des recettes : la restauration scolaire, les taxes et les locations. On propose aussi la prestation de service mais ce sont ces 3 pôles-là qui nous permettent de générer de la richesse sur notre commune.

Remarque complémentaire de Louis Laporte-Daube : Pour les dépenses de personnel, on passe de 149 000 € à 154 000 €. Il y a 4 500 € de différence entre 2025 et 2026.

Q3 – A quoi correspond « le personnel rémunéré à la vacation – enquête publique » ?

Lise Nardout : ça correspond à un commissaire enquêteur qui vient pour les démarches d'enquête publique.

Q4 – Quelle est la différence entre personnel titulaire et non titulaire ?

Lise Nardout : ce sont les appellations des personnels.

Clarisse Ray-Cortier : d'une manière très générale, dans la fonction publique territoriale, les titulaires sont ceux qui ont réussi un concours et les non titulaires sont des contractuels qui n'ont pas passé de concours.

Q5 – A-t-on des emprunts qui se terminent ou de nouveaux qui arrivent ?

Lise Nardout : Oui, le financement de l'achat du fourgon est terminé ; mais il y a d'autres emprunts qui arriveront prochainement à terme et d'autres à une échéance plus tardive.

Q6 – Quels sont les gros crédits en cours actuellement ?

Louis Laporte-Daube : Il y a le moulin des Colles de 121 000 € ; le hangar photovoltaïque pour 35 000 €.

Q7 – Pour le hangar, ce sont bien les panneaux qui ne sont pas rentables ?

Vincent Carré : Il y a deux opérations distinctes : le hangar et les panneaux.

Q8 – Sur quel budget vous remboursez ces crédits ?

Lise Nardout : sur le budget de l'investissement.

Louis Laporte-Daube : Les intérêts sont sur le budget du fonctionnement : il y a 6 500 € d'intérêts sur l'ensemble des emprunts et il y a un plus de 27 000 € en dépenses d'investissement.

Louis Laporte-Daube : précision sur la ligne « installation générale et agencement des constructions » : au moment de l'élaboration de ce budget, on a eu une inspection sanitaire de la cantine qui a relevé des améliorations à faire. Les 25 000 € sont prévus, de manière assez large, pour faire les travaux. On a 3 mois pour prouver notre bonne foi et initier les travaux que l'on estimait au plus large : un vestiaire pour le personnel, des formations à mettre à jour, du mobilier de cantine à mettre aux normes, stockage à revoir, le traitement particulier des légumes, l'aménagement du bâtiment.

Q9 – Quand a eu lieu le contrôle de la cantine ?

Louis Laporte-Daube : le contrôle a eu lieu après les élections, le 2 avril, dix ans après le précédent. On est obligés de répondre le plus rapidement possible à certains points qui nous menacent d'une mise en demeure. Il y a la possibilité de demander des subventions.

Lise Nardout : c'est le même bilan que lors du dernier contrôle en 2014.

Remarque complémentaire de Lise Nardout : on a des rentrées d'argent à venir notamment de la part du syndicat des Monards.

Q10 – Normalement, la taxe d'habitation n'existe plus ?

Lise Nardout : elle existe encore pour les résidences secondaires.

Q11 – Les recettes sur le budget des énergies ne paraissent pas très élevées compte tenu de l'installation. Y-a-t-il eu un prévisionnel initial avant la mise en place ?

Vincent Carré Il y a eu beaucoup de retard dans le démarrage, entre l'installation et le raccordement sur le réseau. Ça devrait être à minima à l'équilibre, voire excédentaire. Les emprunts ont démarré immédiatement.

Christian Cardinale (ancien élu) : Il y a eu 2 études comparatives qui présentaient les mêmes chiffres et démontraient que l'on pouvait faire des bénéfices. A ce moment-là, les collectivités territoriales étaient incitées par l'Etat de mettre en place des systèmes d'énergies renouvelables sur les surfaces non utilisées. Or, quand on a mis en production, l'Etat a divisé par deux le coût de rachat, ce que l'on ne pouvait pas anticiper. Par ailleurs, on ne maîtrise pas la météo. On devrait pas être continuellement en déficit : si le beau temps est là, le retour sur investissement se fera.

Lise Nardout : il y a des choses à optimiser pour faire mieux.

Fin de la séance du conseil.